

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

par la voie de la formation continue

BP REA
N° RNCP : 38093

L'installation :

Le projet d'installation agricole constitue le fil rouge de la formation et un support pour l'évaluation.

AGRI'POLES HAUTE-MARNE
CFPPA de la Haute-Marne
2, place de la Mairie
52500 FAYL-BILLOT

Date d'enregistrement de la certification : 18/03/2017
Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté
Alimentaire

Tél : 03 25 30 58 10
cfppa.chaumont@educagri.fr
www.edgard-pisani.educagri.fr

Public ciblé

Demandeurs d'emploi
Salariés valorisant les droits à la formation
Personnes en reconversion professionnelle

Pré-requis

- ◆ Être âgé de plus de 18 ans
Justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la date d'évaluation de la dernière unité capitalisable
- ◆ Justifier lors de l'entrée en formation d'un CAPA ou d'un diplôme / titre inscrit au RNCP de même niveau ou supérieur
- ◆ Les candidats ne justifiant pas des diplômes mentionnés ci-dessus doivent attester, avant l'entrée en formation, soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein

Evaluation

- ◆ Evaluation en cours de formation
- ◆ Les épreuves s'appuient sur des situations professionnelles significatives évaluées à l'oral
- ◆ Si validation partielle du diplôme, possibilité de valider les UC manquantes pendant 5 ans

Financement de la formation

Conseil Régional Grand Est,
Autres conseils régionaux (sur demande individuelle), France Travail, Compte Personnel de Formation, OPCO,
Auto financement

Rémunération en cours de formation

Conseil Régional Grand Est
France Travail
OPCO

Conditions d'inscription

- ◆ Avoir un projet professionnel
- ◆ Entretien préalable à l'entrée en formation avec Mme MOILLERON Josiane, directrice du CFPPA et/ou avec l'équipe pédagogique



OBJECTIFS

Acquérir, perfectionner ou valider des compétences nécessaires à l'exercice du métier de responsable d'entreprise agricole et permettre un accès au marché du travail.

Formation en 10 mois en UC (Unité Capitalisable)

A RETENIR

Statut	Stagiaire de la formation professionnelle
Niveau de formation	Niveau 4
Démarrage	2 Septembre 2024
Volume horaire	10 mois : 945 heures en centre 455 heures en entreprise (13 sem)
Amplitude	35 heures
Organisation en centre	du lundi matin au vendredi midi
Congés	2 semaines
Restauration	Possible sur place
Hébergement	Non proposé

FRAIS DE FORMATION

13702 €/an pris en charge par la Région Grand Est
France Travail, CPF, OCAPIAT ou autres financeurs selon statut.

Toutes les actions proposées par le CFPPA sont consultables sur le site Internet www.edgard-pisani.educagri.fr

La formation est organisée en Unités Capitalisables sur une base de 945 heures en centre et 455 heures en entreprise.

Elle comprend 7 Unités Capitalisables Nationales (UC) dont 2 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi (UCARE) (pour plus de renseignements, nous contacter).

ARCHITECTURE DE LA FORMATION

UC 1 : Se situer en temps que professionnel

UC 2 : Piloter le système de production

UC 3 : Conduire le processus de production dans l'agroécosystème

UC 4 : Assurer la gestion techno-économique, financière et administrative de l'entreprise

UC 5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise

UCARE 1 : au choix
Transformation
Services
Production

UCARE 2 : au choix
Transformation
Services
Production
Libre

Modalités pédagogiques

Cours dispensés en présentiel ou en distanciel synchrone

Apports théoriques

Mise en pratique au CFPPA ou en entreprise

Visites pédagogiques

Récupération du vécu

Bilans intermédiaire et final

Individualisation du parcours



Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Nous consulter pour définir les modalités de l'accueil, avec notre Référent handicap.



Taux de réussite à l'examen* : 2024 pour 2 candidats : 100 %
Taux de présentation à l'examen : 100 %

Taux d'insertion à 6 mois ** : 2023 : 86%
Taux de satisfaction* : 2023/2024 : 97 %**

* rapport entre le nombre d'admis et le nombre de candidats se présentant à l'examen

** pourcentage d'apprenants ayant un contrat de travail 6 mois après la formation

*** pourcentage de stagiaires satisfaits et très satisfaits de la formation (enquête de satisfaction)

POINTS FORTS du CFPPA

- ◆ Equipe pédagogique expérimentée
- ◆ Formation en lien direct avec le milieu professionnel
- ◆ Partenariats avec la profession
- ◆ Forte individualisation en fonction du type d'installation
- ◆ Mises en situation professionnelle
- ◆ Modalités d'adaptation du parcours : Plan Individuel de Formation établi après l'entretien de positionnement, et évaluation des acquis en cours de formation permettant d'adapter le parcours
- ◆ CDI, salle informatique, laboratoires, ateliers technologiques, exploitation agricole à disposition
- ◆ Possibilité de valider un ou des blocs de compétences



PLAN D'ACCÈS

Sur GPS sélectionner la commune de Choignes Chamarennes - rue du lycée

Sortie 24 - Chaumont ou
Sortie 7 - Langres Nord
Arrivé à Chaumont
prendre à droite Choignes

